

4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Sommaire du projet

La CCE organisera un atelier réunissant des spécialistes des secteurs public et privé afin d'examiner les constatations d'un rapport comparatif sur les normes applicables à l'élevage intensif du bétail et d'établir un rapport à l'intention du Conseil sur les conclusions et les recommandations qui découleront de cet atelier.

Buts et objectifs

Le but du projet consiste à renforcer la coopération en vue d'élaborer et d'améliorer de façon constante les prescriptions techniques et les normes environnementales par l'échange d'information et de pratiques exemplaires.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Partager des pratiques et méthodes exemplaires et relever les lacunes dans la réglementation.
- Réaliser une analyse comparative des normes environnementales en vigueur dans un domaine d'intervention privilégié par les trois Parties à l'ALÉNA.
- Jeter les bases d'une méthode d'évaluation de la réglementation permettant de mesurer les changements et les tendances.

Résultats prévus

L'atelier permettra de relever des pratiques exemplaires de même que de trouver des possibilités d'améliorer la compatibilité des normes environnementales dans le cadre des systèmes réglementaires propres à chaque pays signataire de l'ALÉNA.

Justification

En vertu du paragraphe 10(3) de l'ANACDE, le Conseil doit renforcer la coopération visant l'élaboration et l'amélioration constante des lois et règlements de l'environnement en favorisant l'échange d'information sur les critères et méthodes servant à instaurer des normes environnementales nationales. Ce paragraphe lui prescrit également d'établir, sans réduire le niveau de protection de l'environnement, un processus destiné à accroître la compatibilité des règles techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité aux lois de l'environnement, et ce, en respectant les dispositions de l'ALÉNA. Malgré le fait que l'article 3 de l'ANACDE reconnaisse aux Parties le droit d'établir leur propre niveau de protection de l'environnement à l'échelle nationale, ainsi que leurs propres politiques et priorités en matière d'environnement et de développement, chacune d'elles a l'obligation de veiller à ce que ses lois et règlements garantissent un niveau élevé de protection de l'environnement et de s'efforcer de les améliorer. Le projet se fonde également sur le document directeur intitulé *Un programme d'action commun* qui préconise la réalisation d'une analyse des tendances de la performance et du partage d'information dans chaque pays relativement aux normes environnementales.

La CCE a choisi ce thème parce que la pollution des eaux (de surface et souterraines) et de l'air par les gros établissements d'élevage a amené les gouvernements et le public à examiner de plus près les mesures de contrôle en vigueur à l'égard des déchets animaux. Les organismes de réglementation fédéraux et étatiques des trois pays ont entrepris un grand nombre d'activités, comme en témoigne la recrudescence d'audiences et de modifications à la réglementation, particulièrement au Canada et aux États-Unis. Cette forme de pollution est perçue comme une grave menace à la santé humaine et à l'environnement, et la tendance à une concentration accrue d'activités d'élevage intensif impose un examen de cet enjeu alors que le contexte réglementaire évolue rapidement. Le fait de partager des pratiques de réglementation avec les régions touchées permettra de faire connaître celles qui sont exemplaires et de cerner les lacunes dans la réglementation.

État d'achèvement

En 2001, la CCE a entrepris une étude comparative des lois et politiques nord-américaines régissant les méthodes d'élevage intensif, et elle prévoit la terminer au début de 2003. Le rapport qui résultera de cette étude constituera le

fondement d'un inventaire des pratiques exemplaires en Amérique du Nord. Il exposera de quelle manière des organismes de réglementation choisis tiennent compte des préoccupations que suscite l'élevage intensif à l'égard de l'environnement et de la santé humaine. La CCE a participé à plusieurs ateliers vers la fin de 2002 en vue de partager ses conclusions préliminaires avec des spécialistes gouvernementaux et privés et que ceux-ci formulent des observations à leur sujet.

Activités en 2003

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Normes applicables à l'élevage intensif.	30 000 \$
• Sous-activité 1 : Organisation d'un atelier de spécialistes gouvernementaux et privés afin d'examiner les conclusions du rapport comparatif sur les normes applicables à l'élevage intensif.	25 000 \$
• Sous-activité 2 : Établissement d'un rapport à l'intention du Conseil sur les conclusions et les recommandations découlant de l'atelier.	5 000 \$
Ressources nécessaires	30 000 \$

Participation du public

L'atelier sera ouvert aux intervenants du secteur privé.

Partenaires et/ou participants prévus

La tenue de cet atelier prévoit la collaboration des organismes gouvernementaux compétents de chaque pays ainsi que celle de spécialistes et d'organismes des secteurs public et privé.

Liens avec d'autres projets de la CCE

L'atelier et l'étude comparative sur les normes d'élevage intensif de bétail sont étroitement reliés à l'une des tendances économiques découlant de l'ALÉNA définies dans le cadre des activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.